

DEMANDE DE RACHAT TOTAL

BELGIQUE

Numéro de Contrat

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Tous les termes figurant en majuscules dans le cadre du présent document ont la signification qui leur est donnée à l'article « Définitions » des Conditions Générales du Contrat.

PRENEUR(S) D'ASSURANCE PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Preneur d'Assurance 1

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veuillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 2

M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 3

M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Adresse
Rue/N°

Ville Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veuillez choisir ce qui convient :

- Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.
- Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :
- J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.
- ou
- i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 4

M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Adresse
Rue/N°

Ville Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

- * Raison A Le pays dont le Titulaire de compte est assujetti à l'impôt ne délivre pas de NIF à ses résidents.
- Raison B Le Titulaire de compte est autrement incapable d'obtenir un NIF ou tout numéro équivalent (veuillez expliquer la raison de votre incapacité à obtenir un NIF dans le tableau si vous avez opté pour cette raison).
- Raison C Pas d'obligation de fournir un NIF. (Note : veuillez ne sélectionner la Raison C que si les autorités du pays de résidence à des fins fiscales renseigné n'exigent pas la communication du NIF).

PRENEUR (D'ASSURANCE) PERSONNE MORALE

Nom de la société

Siège social

Rue/N°

Ville Code postal

Pays

Forme juridique (Veuillez préciser)

Date de constitution

Immatriculée à N° d'immatriculation

Administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux

Administrateur ou autre représentant légal 1

Nom Prénom(s)

Date de naissance Pays de naissance

Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Qualité du représentant légal	<input type="text"/>		
Téléphone mobile	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

Administrateur ou autre représentant légal 2

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text" value="j"/> <input type="text" value="j"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/>	Pays de naissance	<input type="text"/>
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Qualité du représentant légal	<input type="text"/>		
Téléphone mobile	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

Administrateur ou autre représentant légal 3

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text" value="j"/> <input type="text" value="j"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/>	Pays de naissance	<input type="text"/>
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Qualité du représentant légal	<input type="text"/>		
Téléphone mobile	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

Administrateur ou autre représentant légal 4

Nom	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text" value="j"/> <input type="text" value="j"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="m"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/> <input type="text" value="a"/>	Pays de naissance	<input type="text"/>
Rue/N°	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Qualité du représentant légal	<input type="text"/>		

Téléphone mobile E-mail

Veuillez fournir dans les 30 jours un Formulaire d'Autocertification EAR complété pour les personnes morales.

Le/les soussigné(s), Preneur(s) d'assurance et/ou Ayant(s) droit/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance), demande/demandent à Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge de procéder au rachat total du Contrat mentionné ci-dessus et de procéder au remboursement comme suit :

Nom de la banque

Adresse

Rue/N°

Ville Code postal

Pays

E-mail

Nom du titulaire du compte

SWIFT/BIC Numéro IBAN

Devise du compte de liquidité

Numéro du compte titres (uniquement pour un paiement en titres)

Par défaut, la demande de rachat total donnera lieu à la liquidation des Actifs Sous-Jacents des Fonds Internes Dédiés liés au Contrat dans la devise du Contrat.

Optionnel : Pour les Fonds Internes Dédiés, le Preneur (d'Assurance) peut déroger à ce traitement par défaut en indiquant son choix dans ce qui suit (le cas échéant, merci d'indiquer des précisions pour chaque Fonds Dédié dans la case libre qui suit) :

la demande de rachat est exécutée sur les Fonds Dédiés par :

la liquidation dans une autre devise que la devise du Contrat :

la liquidation dans les devises de chaque Actif Sous-Jacent

le transfert des Actifs Sous-Jacents (sous réserve qu'ils soient transférables)

Instructions additionnelles

RAISON DU RACHAT TOTAL

Revenu supplémentaire requis

Paiement des taxes, factures et autres frais

Investissement dans l'immobilier

Réinvestissement dans un autre contrat d'assurance/de capitalisation auprès d'Utmost Luxembourg S.A.

Réinvestissement auprès d'une autre compagnie

Réalisation de plus-value sur les investissements

Autre

Le Preneur (d'Assurance) déclare et comprend par la présente que :

1. le Preneur (d'Assurance) confirme n'avoir ni transféré, ni cédé, ni grevé de quelque façon que ce soit leurs droits ou titre de propriété relatifs au Contrat, le cas échéant, ne pas avoir désigné de bénéficiaire devenu irrévocable et qu'il est en droit de demander le présent rachat total ;
2. la présente demande de rachat total sera exécutée conformément à la Proposition d'Assurance/de Souscription, le Certificat (d'Assurance), les Conditions Générales et le cas échéant les avenants et annexes au Contrat ;
3. tout impayé, y compris toute taxe devant être retenue à la source par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge, sera débité de la Valeur de Rachat ;
4. par le paiement des sommes dues au titre du Contrat, Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge sera entièrement libérée de toutes ses obligations eu égard au Contrat.

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBLIGATIONS FISCALES

Le(s) soussigné(s) Preneur(s) d'Assurance et/ou Ayant(s) droit/administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux du Preneur (d'Assurance) (le « Preneur ») d'un ou de plusieurs contrats d'assurance-vie ou de contrats de capitalisation (les « Contrats ») avec Utmost Luxembourg S.A., déclare par la présente qu'il, le Bénéficiaire effectif, et si applicable, la personne qui est le payeur réel des primes des Contrats, se conforment à toutes leurs obligations fiscales (les « Obligations Fiscales ») par rapport aux Contrats.

Le Preneur confirme qu'il se conforme à toutes ses Obligations Fiscales liées à l'existence des Contrats et des transactions y relatives. Le Preneur décharge Utmost Luxembourg S.A. de toute responsabilité et tient Utmost Luxembourg S.A. indemne de toutes conséquences résultant d'un manquement à l'une de ses Obligations Fiscales. Le Preneur s'engage à (i) immédiatement informer Utmost Luxembourg S.A. d'un éventuel changement lié à la validité de cette déclaration et (ii) fournir à tout moment à Utmost Luxembourg S.A. tout document qui pourrait lui être raisonnablement demandé par Utmost Luxembourg S.A. pour démontrer qu'il remplit ses Obligations Fiscales.

Le Preneur reconnaît et accepte que les déclarations et la documentation relatives à la conformité fiscale constituent des éléments substantiels pour Utmost Luxembourg S.A., que le Contrat sera émis par Utmost Luxembourg S.A. sur base de l'exactitude et du caractère complet de ces déclarations, et que toute fausse déclaration, qu'elle soit intentionnelle ou non, ou le fait de ne pas fournir la documentation demandée par Utmost Luxembourg S.A. peut entraîner l'annulation ou la résiliation du Contrat par Utmost Luxembourg S.A.

Le Preneur reconnaît et accepte également que :

- › Utmost Luxembourg S.A. l'a a expressément informé des dispositions relatives à l'abus fiscal au moyen d'(un) acte(s) juridique(s), tel que prévu par l'article 344 § 1 du Code des impôts sur les revenus, respectivement par l'article 18 §2 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et par l'article 106 alinéa 2 du Code des droits de succession, en ce qui concerne la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que par l'article 3.17.0.0.2 du Code flamand de la fiscalité, en ce qui concerne la Région flamande ;
- › il comprend qu'il suffit que les autorités fiscales belges démontrent qu'il y a un « abus fiscal » afin qu'un acte juridique ou un ensemble d'actes juridiques réalisant une même opération ne lui soit pas opposable ;
- › il comprend qu'il y a « abus fiscal » lorsqu'un redevable réalise (i) une opération par laquelle il se place en-dehors du champ d'application de toute disposition du Code des Impôts sur les Revenus, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ou du Code des droits de succession ou du Code flamand de la fiscalité, ou des arrêtés pris en exécution de celui-ci (ci-après un « Code »), en violation des objectifs de cette disposition, ou (ii) une opération par laquelle il prétend à un avantage fiscal prévu par une disposition d'un Code mais dont l'octroi serait contraire aux objectifs de cette disposition et dont le but essentiel est l'obtention de cet avantage ;
- › il comprend que, en cas « d'abus fiscal », il appartiendrait au redevable de prouver que le(s) acte(s) juridique(s) (le cas échéant, l'ensemble des actes juridiques) se justifie(nt) par d'autres motifs que des motifs purement fiscaux ;
- › il comprend qu'il existe une incertitude quant au champ d'application exact des dispositions susmentionnées d'un Code et quant à leur application à certains actes juridiques ;
- › Utmost Luxembourg S.A. ne dispense ni d'avis juridique ni d'avis fiscal et qu'Utmost Luxembourg S.A. lui a expressément recommandé d'analyser les conséquences et/ou risques possibles liés à la souscription d'un contrat d'assurance-vie/de capitalisation, en fonction de sa situation personnelle, en obtenant un avis auprès de son conseiller tant du point de vue civil que fiscal ;
- › il s'engage à soumettre à ses conseillers juridiques et fiscaux toutes les questions relatives à ses Obligations Fiscales applicables.

DÉCLARATION RELATIVE À LA NOTION INVESTISSEUR PROFESSIONNEL

Remarque importante: cette déclaration relative à la notion 'investisseur professionnels' doit être signée uniquement en cas de rachat d'un contrat de capitalisation et pas en cas de rachat d'un contrat d'assurance.

Le Preneur confirme explicitement qu'il répond toujours à la qualité d'Investisseur Professionnel *, comme exigé par l'article 1 des Conditions Générales du Contrat, ce qui implique qu'en vertu de cette qualification (et uniquement en vertu de cette qualification), l'Assureur peut renoncer d'office et sans aucune autre formalité de la perception du précompte mobilier lors du rachat total ou partiel du Contrat, conformément à l'article 107, §2, 9° de l'AR CIR 92 **.

Pour accord explicite :

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Le Preneur du Contrat de capitalisation

* La notion d'Investisseur Professionnel (à ne pas confondre avec la notion d'investisseur professionnel au sens de la directive MIFID également mentionnée dans les conditions Générales du Contrat), comme définit dans les Conditions Générales du Contrat, est une société nationale belge dotée de la personnalité juridique en application de et assujetti à l'impôt des sociétés en Belgique avec un établissement principal ou un siège de direction ou d'administration en Belgique et répondant à la définition de société résidente reprise à l'article 2, § 1, 5°, b) du Code des impôts sur les revenus 1992; et ne répondant pas à la définition d'institution financière ou d'entreprise y assimilée au sens de l'article 105, 1° de l'AR CIR 92 et comme expliqué dans le commentaire du Code des impôts sur les revenus de 1992 sous le numéro 199 sur l'article 261 du Code des impôts sur les revenus 1992; et n'étant pas non plus exclus de la notion d'investisseur professionnel sur la base des commentaires sur le Code des impôts sur les revenus de 1992 aux numéros 199 et 203 de l'article 261 du Code des impôts sur les revenus de 1992; ces commentaires prévoient que les catégories de sociétés suivantes sont exclues de la notion d'Investisseur Professionnel : (1) les entreprises qui étaient en liquidation avant le 01. 01.1990 et à condition que leur dissolution ait mis fin à leur exploitation ; et (2) les sociétés soumises au régime spécial d'imposition institué par la loi du 21 juin 1927 relative à l'imposition des sociétés et firmes congolaises (cf. les soidisantes 'sociétés coloniales').

** En vertu des Conditions Générales du Contrat (entre autre les articles 1, 8.2. et 21), l'Assureur peut, dans le cas où il doit supporter des coûts ou des efforts supplémentaires en raison du fait que le précompte mobilier doit être déclaré et retenu au moment d'un rachat du Contrat lorsqu'il s'avère que le Preneur n'est pas (ou n'est plus) un Investisseur Professionnel au moment du rachat, sans limitation intégralement mettre à charge du Preneur, tous les coûts et efforts supplémentaires qui doivent être engagés par l'Assureur, y compris, mais sans s'y limiter, coûts et efforts pour la déclaration et le paiement du précompte mobilier, des amendes, etc. Dans ce cas, une indemnité forfaitaire de 10.000 EUR est payable par le Preneur à l'Assureur pour l'établissement de la déclaration et le paiement du précompte mobilier, sauf si un montant dû plus élevé peut être démontré par l'Assureur (cette indemnité forfaitaire ne concerne que les frais de traitement administratif de la déclaration et est due en supplément du montant à payer au titre du précompte mobilier). Cette indemnité forfaitaire sera déduite des sommes dues au Preneur ou lui sera facturé, en plus du précompte mobilier effectif à payer. Le montant forfaitaire indiqué ne concerne pas une quelconque forme de sanction suite à une déclaration et un paiement tardifs ou incorrects du précompte mobilier à la suite de la perte de la qualification d'Investisseur Professionnel : ces conséquences négatives seront en outre intégralement mis à charge du Preneur.

SIGNATURE DE LA DEMANDE DE RACHAT TOTAL

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance/administrateur ou autre représentant légal du Preneur (d'Assurance) 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

IMPORTANT (A remplir uniquement dans le cas où le ou les bénéficiaires ont accepté l'attribution bénéficiaire).

1. Je suis/Nous sommes d'accord avec la demande de rachat total du Preneur d'Assurance et le paiement du produit du rachat total par Utmost Luxembourg S.A. au Preneur d'Assurance ;
2. Je reconnais/Nous reconnaissons que cette demande de rachat total sera exécutée conformément aux Conditions Générales du Contrat ;
3. Je comprends/Nous comprenons que toute dette impayée, y compris les impôts applicables à retenir par Utmost Luxembourg S.A., sera déduite de la valeur du portefeuille ; et
4. Je conviens/Nous convenons que, sur paiement du montant du rachat total, Utmost Luxembourg S.A. sera entièrement libérée de ses obligations au titre du Contrat.

Bénéficiaire acceptant 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Bénéficiaire acceptant 2

SIGNATURE

Date

Lieu

Bénéficiaire acceptant 3

SIGNATURE

Date

Lieu

Bénéficiaire acceptant 4

SIGNATURE

Date

Lieu

UTMOST LUXEMBOURG S.A. - SUCCURSALE BELGE DOIT ÊTRE EN POSSESSION DES DOCUMENTS SUIVANTS AFIN DE POUVOIR LIBÉRER LES SOMMES :

- › l'original du Certificat (d'Assurance) ainsi que tout avenant ;
- › l'original de la présente demande de rachat total signée par l'ensemble des Preneur(s) d'Assurance et/ou Ayant(s) droit ou le(s) administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux du Preneur (d'Assurance) ou le formulaire digital signé électroniquement par tous les (représentants du) Preneurs (d'Assurance) ;
- › une copie certifiée conforme d'une pièce d'identité en cours de validité du/des Preneur(s) d'Assurance et Ayant(s) droit ou le(s) administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux du Preneur (d'Assurance) (à moins que celle-ci n'ait déjà été fournie à Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge auparavant) ; et
- › Un justificatif de domicile du/des Preneur(s) d'Assurance et Ayant(s) droit ou le(s) administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux du Preneur (d'Assurance) (impression du contenu de la puce électronique de la carte d'identité ou une facture de gaz, électricité, etc., datant de moins de trois mois).

IMPORTANT :

En fonction de la liquidité de votre portefeuille et des délais de rachat de tout gestionnaire, le traitement de votre demande de rachat total peut être retardé de façon substantielle. Selon la destination des sommes rachetées, le paiement peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables à compter du jour de transaction où le rachat total est traité.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge/Belgisch bijkantoor, Immeuble/Gebouw: de Ligne 13, rue de Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles/Brussel, Belgique/België est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0657.800.550. La société est autorisée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) à exercer en Belgique sur la base de la liberté d'établissement et est immatriculée à la FSMA sous le numéro 1322

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.